



CONSEIL MUNICIPAL
COMPTE – RENDU
SEANCE DU 13 AVRIL 2017

Présents : MM. SANS (Proc.), RAMEAU (Proc.), Mmes GERARD (Proc)
SAINT-SUPERY, MM. RIVIERE, AMOUROUX (Proc.),
LIVOTI, Mme AIMONE-CAT (Proc.), M. ROUCH

Absents excusés : Mme DALLA-ZANNA (Proc. M. SANS)
Mme TOUZANNE (Proc. Mme AIMONE-CAT)
M. PIZZATO (Proc. M. AMOUROUX)
Mme TONELLO (Proc. Mme GERARD)
Mme CAHUZAC (Proc. M. RAMEAU)

Secrétaire de séance : Madame GERARD Sylvie
Ouverture de la séance à 20 h 35.

ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que quatre points seront rajoutés à l'ordre du jour :

- Achat matériel pour illumination Noël de la Mairie
- Achat d'un portique pour l'aire de jeux de la Lanne
- Achat d'un jeu multi-activités pour le jardin de l'Ecole Maternelle
- Information sur la désignation du bureau d'études chargé de la modification du PLU.

Le compte-rendu de la séance du 13/03/2017 a été adopté à l'unanimité des membres présents.

1°- Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'après étude par le Cabinet d'Expertise chargé de la fiscalité de la nouvelle Communauté de Communes Cœur de Garonne, il y a lieu de revoir à la **baisse le taux de la Taxe d'Habitation** fixé lors de la séance du 13.03.17, ceci afin de réduire l'impact sur les charges des ménages. Le nouveau taux de la Taxe d'habitation proposé est de **4,62 %**.

Taux adopté à l'unanimité des membres présents.

2° - Monsieur le Maire présente le projet de **budget 2017** qui s'élève à :

Section Fonctionnement

Dépenses : 5 170 355,05 €

Recettes : 5 170 355,05 €

Section Investissement

Dépenses : 2 922 970,99 €

Recettes : 2 922 970,99 €

Budget 2017 adopté à l'unanimité des membres présents.

3°- Monsieur le Maire expose à l'Assemblée qu'il serait judicieux **d'élargir le trottoir faisant la jonction entre la RD 817 et l'entrée du village (avenue du 11 novembre 1918)**. Il suggère de profiter de la réalisation des travaux du chemin piétonnier en cours sur la RD 817 réalisés par l'entreprise COLAS. A cet effet, un devis a été demandé à cette société. Il s'élève à la somme TTC de **32 553,96 €**. Un avenant au marché devra être conclu.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

4°- Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de l'autoriser **à régler les heures complémentaires et supplémentaires** si besoin à l'ensemble du personnel communal, tous grades et toutes catégories confondus.

.../...

Il demande également que puissent être versées une indemnité pour travail du dimanche et jours fériés pour les agents affectés à la piscine municipale ainsi qu'une indemnité d'astreinte du vendredi soir au lundi matin pour les agents affectés au camping municipal, ne bénéficiant pas de logement de fonction.

Autorisation est donnée à l'unanimité des membres présents.

5°- Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de changer le mode d'illumination de Noël de la Mairie. Un devis a été demandé à la Société SEDI. Une proposition avec un éclairage de consommation réduite a été faite pour un montant de **7 007,23 € TTC**.

Devis adopté à l'unanimité des membres présents.

6°- Monsieur le Maire propose d'équiper l'aire de jeux de la Lanne d'un portique pour enfants de 2 à 12 ans. La société KASO propose cet équipement avec dalles amortissantes au sol pour un montant TTC de **5 576,40 €**. Monsieur le Maire précise qu'une aide financière peut être demandée auprès du Conseil Départemental.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

7°- Monsieur le Maire propose également d'équiper le jardin de l'Ecole Maternelle d'un jeu pour enfants. La société KASO a fait une proposition comprenant le matériel et un sol coulé d'un montant TTC de **8 032,92 €**. Une aide financière peut être demandée auprès du Conseil Départemental.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

8°- Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée la décision de modifier le PLU et informe qu'après mise en concurrence il a retenu l'offre d'un montant de **5 445 € TTC** proposée par le groupement E2D/JP Urbaniste de Toulouse (31).

9° - Questions diverses :

- a) Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée du projet d'étude pour l'équipement informatique de la gestion de la cantine.
- b) Une réunion aura lieu le **Mercredi 19 avril 2017** pour étudier les dossiers des architectes candidats à l'étude du projet immobilier « Chez Fifi ».
- c) Il a été procédé ensuite à l'organisation du déroulement des élections présidentielles.
- d) Monsieur AMOUROUX a donné les informations sur la nouvelle organisation du Transport des Personnes Agées.
- e) Monsieur AMOUROUX informe que le taux de la taxe d'ordures ménagères décidé par la Communauté de Communes Cœur de Garonne ne changera pas cette année.

L'ordre du jour étant épuisé et aucune autre question n'étant soulevée, la séance est levée à 22 h 30.

Boussens, le 14 avril 2017

Le Maire,

